

Carrier, Lynda (BAPE)

De: gabriel.chevrefils@ville.montreal.qc.ca
Envoyé: 25 janvier 2018 15:54
À: Carrier, Lynda (BAPE)
Cc: paula.urra@ville.montreal.qc.ca
Objet: Réponse à une question de M.Haemmerli

Projet de construction d'un terminal
d'approvisionnement de carburant
aéroportuaire à Montréal-Est

6211-16-010

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Mme Carrier,

Lors de la séance du BAPE du 23 janvier dernier au Centre Roussin, M. Haemmerli commissaire, a fait remarquer avec raison que certaines normes du tableau 3.01 du règlement 2001-10 de la CMM sur les rejets à l'atmosphère ont une valeur A(0,25h) inférieure aux valeurs B sur une plus longue période (1h-8h-24h), ce qui est inhabituel. En effet, les normes sont généralement plus contraignantes (valeurs plus faibles), lorsque la durée d'exposition est plus longue. M. Haemmerli demandait la raison cette situation. Voici la réponse que je m'étais engagé à lui donner.

Tout d'abord, rappelons que les valeurs A sont des valeurs à ne pas dépasser selon un calcul de modélisation (formules 3.01 ou 3.02) alors que les valeurs B sont des concentrations maximales à ne pas dépasser selon des mesures en air ambiant (après réalisation). Au moment de l'adoption des normes au tableau 3.01, les particules aéroportées représentaient une problématique importante de qualité de l'air ambiant. On avait choisi d'imposer un facteur de sécurité supplémentaire sur la valeur A pour ce contaminant, permettant ainsi un contrôle également en amont de la réalisation d'un projet, au moment de la modélisation pré-permis.

Finalement, la plupart des contaminants qui se retrouvent dans l'air sous forme de particules solides ou liquides se sont vus attribuer la même norme que les particules aéroportées, à l'exception des contaminants dont le seuil sécuritaire est inférieur.

Merci et bonne fin de journée,

Gabriel Chevrefils, ing., M.Sc.A.
 Ingénieur

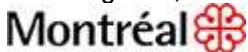
Division du contrôle des rejets industriels
 Service de l'environnement
 827, boul. Crémazie Est, suite 302
 Montréal (Québec) H2M 2T8

 : 514 280-4329

 : 514 280-4230

 : gabriel.chevrefils@ville.montreal.qc.ca

Pour urgence, communiquez avec le 514-280-4330



 Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Avertissement

Ce message, ainsi que tout fichier qui est joint, est destiné exclusivement aux personnes à qui il est adressé. Il peut contenir des renseignements ou des informations de nature confidentielle qui ne doivent pas être divulgués en vertu des lois applicables. Si vous avez reçu ce message par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. L'impression, diffusion, distribution ou reproduction de ce message et de tout fichier qui y est joint est strictement interdite.